

**Décision n° P 2022-45 en date du 01/07/2022
portant délégation de signature du président du directoire
à l'effet de signer les actes liés au bornage des parcelles BM 71 et 72
situées 13 Rue de la Porte de Buc à Versailles**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D 2022-20 du 1^{er} juin 2022 portant organisation de la Société du Grand Paris.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Jean FAUVEAU, chef de projet secteur à la direction des lignes de la Société du Grand Paris, à l'effet de signer, au nom du président du directoire tous actes liés au bornage contradictoire des parcelles des parcelles BM 71 et 72 dans le cadre de la Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de l'immeuble situé 13 Rue de la Porte de Buc à Versailles.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis

1 JUIL. 2022


Jean-François MONTEILS